



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de
l'Environnement,
de l'Énergie et
de la Mer

Ministère du
Logement et
de l'Habitat
durable

PUCA

plan
urbanisme
construction
architecture

Réalisation d'immeubles à vivre bois de grande hauteur démonstrateurs

Appel à propositions

Consultation nationale

Lancement de l'appel à propositions

Lundi 06 février 2017

Remise des propositions

Mardi 30 mai 2017

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
Ministère du Logement et de l'Habitat durable
Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
Puca - Plan urbanisme construction architecture

Grande Arche de la Défense
92055 La Défense cedex
www.urbanisme-puca.gouv.fr

Responsable du programme au Puca

Michel Lefeuvre
Tél. 01 40 81 99 02
michel.lefeuvre2@developpement-durable.gouv.fr

Assistante

Cécile Moné
Tél. 01 40 81 24 37
cecile.mone@developpement-durable.gouv.fr

Partenaire de la consultation

ADIVbois
Marcel Chouraqui
Tél. 01 44 68 18 25
m.chouraqui@adivbois.org

Le texte de cette consultation est disponible sur les sites :

www.urbanisme-puca.gouv.fr
www.adivbois.org/immeubles-a-vivre-bois

A/ Appel à Propositions pour la réalisation d'Immeubles à vivre bois « démonstrateurs » : la place du concours national au sein des actions du Plan « Industries du Bois »

1/ Rappel des enjeux et ambitions du Plan

Une gestion équilibrée des forêts est un des enjeux fort du développement durable et de la stratégie nationale bas carbone adoptée en 2015 ; elle doit concilier les enjeux écologiques (liés à la biodiversité, au paysage, à la protection des sols, aux fonctions sociales et culturelles...), les enjeux climatiques (par absorption du carbone la forêt contribue à la lutte contre les gaz à effet de serre, le bois-matériau et le bois-énergie sont des ressources renouvelables qui se substituent à des ressources plus émettrices...) et bien évidemment des enjeux économiques et sociétaux, l'ensemble des filières concernées devant rester durablement viables afin, notamment, garantir une bonne articulation des usages du bois qui optimise ses effets carbone et de maintenir et créer des emplois attractifs dans les territoires.

La France dispose d'un des massifs forestiers exploitables le plus étendu d'Europe et d'un taux de boisement important, mais cet atout est aujourd'hui insuffisamment valorisé notamment en ce qui concerne les filières bois-construction, bois-ameublement/aménagement intérieur. Les feuillus notamment connaissent une très faible utilisation alors qu'ils représentent 65% de la superficie de nos forêts. Par ailleurs, la part du bois dans les matériaux de construction stagne en France autour de 10% alors qu'elle est de 15% en Allemagne et 35% en Scandinavie et aux Etats-Unis.

De nombreux freins à l'utilisation du bois dans la construction expliquent cette situation. Ils tiennent notamment à la réglementation, à la formation des acteurs, à la caractérisation technique des essences exploitables, à une insuffisante adaptation de l'offre de produits français aux besoins du marché.

Ces freins sont désormais bien identifiés suite, notamment, à l'étude engagée conjointement par le FCBA et le CSTB en 2009 à la demande de la DGALN et certains des obstacles ont commencé à être levés dans le cadre en particulier des plans d'action bois-construction 1, 2 et 3 (mis en œuvre entre 2011, 2014 et 2017) élaboré par la DHUP, les professionnels et financé par la DGALN, le CODIFAB (Comité de Développement des Industries de Fabrication de l'Ameublement et du Bois) et FBF (France Bois Forêt).

Pour accélérer, par l'innovation, cette dynamique, différents acteurs (industriels, constructeurs, ameublement, maîtres d'ouvrages, concepteurs, organismes techniques...) ont décidé de coordonner leurs efforts.

Ils ont élaboré le Plan « Industries du Bois » qui a été retenu dans le dispositif « la Nouvelle France Industrielle », devenu aujourd'hui « Industrie du Futur » lancé par le MEIN et financé par le deuxième PIA (Programme des Investissements d'Avenir). Le Plan « Industries du Bois », partie prenante de la Solution industrielle « Villes Durables », est porté par un consortium associant le CODIFAB et l'Association pour le Développement d'Immeubles à Vivre en Bois (ADIVbois). Il comporte de

nombreuses actions pour faire progresser la filière (études, recherches, essais, animation et formation...) et s'est donné comme ambition fédératrice la construction d'Immeubles à Vivre Bois de grande et moyenne hauteur « démonstrateurs ». L'association a mis en place une gouvernance innovante qui associe tous les partenaires de l'acte de construire en bois en huit collèges (maîtres d'ouvrages et promoteurs, constructeurs, maîtres d'œuvre et contrôleurs, industriels et fabricants de composants, fédérations professionnelles et interprofessions, organismes et Institutions, co-financeurs, organismes experts, experts individuels).

2/ Des immeubles « démonstrateurs » (de 10 niveaux et plus) ; un objectif stratégique pour la réussite du Plan « Industries du Bois »

La construction/aménagement/ameublement « bois » d'immeubles atteignant ou dépassant les 10 niveaux est l'objectif qui a été retenu par les porteurs du Plan « Industries du Bois » comme un challenge à la fois motivant pour les différents acteurs de la filière et un challenge jugé stratégique pour notamment :

- débloquer, par un « saut décisif », nombre de freins encore existants à « l'acceptation des offres de solutions bois », qu'ils soient technologiques, normatifs, réglementaires ou qu'ils concernent des réticences psychologiques et culturelles ;
- Obtenir ainsi un effet d'entraînement sur l'ensemble du marché et notamment les immeubles collectifs entre 4 et 8 niveaux ;
- favoriser l'émergence de solutions susceptibles de rentabiliser à terme l'utilisation des feuillus en valorisant mieux leurs qualités mécaniques pour les structures et l'aménagement intérieur et l'ameublement ;
- démontrer l'excellence des solutions bois pour à la fois : contribuer à la qualité de nos villes ; participer à la lutte contre le réchauffement climatique et l'épuisement des ressources par l'utilisation de matériaux bio-sourcés, offrir des confort d'ambiance conformes aux attentes de nos contemporains d'aujourd'hui et de demain dans des enveloppes énergétiquement performantes et des solutions de design résidentiel, d'aménagement et d'ameublement facilement adaptables à l'évolution des pratiques habitantes ;
- développer ainsi des offres technico-architecturales et de design résidentiel françaises innovantes et concurrentielles.

3/ Un concours national pour favoriser l'émergence d'offres techniques, architecturales et de design à spectre d'innovation très large

Les ambitions des porteurs du (des) « Vivre Bois » qui s'expriment au sein des différentes commissions d'ADIVbois concernent des domaines très divers :

- *L'art d'habiter et de vivre autrement ; expression des nouveaux modes de vie émergents ;*
- *La valorisation de l'expressivité du bois et sa créativité porteuse de sens en architecture et design, de la construction à l'aménagement/ameublement ;*
- *Une réponse aux aspirations actuelles à plus de « nature en ville » couplée à des préoccupations sur la gestion et la valorisation de la ressource bois ;*

- *La sécurisation/valorisation des trois types de structures bois susceptibles de répondre aux programmes de grande hauteur (poteaux-poutres, Cross Laminated Timber (CLT), exo-squelette) et le développement des filières industrielles afférentes ;*
- *Les modalités de « valorisation immobilière et patrimoniale » des solutions bois.*

Sur ces 5 domaines sont attendues des innovations conséquentes, voire de rupture, dont la mise en œuvre pourra nécessiter l'inscription du montage des opérations dans un cadre expérimental adapté (notamment lorsque les solutions technico-architecturales proposées impliqueront, sur tel ou tel aspect, des dérogations au cadre normatif ou réglementaire existant et donc des expertises préalables, un suivi et des évaluations...)

Il a donc été demandé au Puca (Plan urbanisme construction architecture, dont une des vocations fondatrices est justement de « Rendre possible, par l'expérimentation, les innovations dans la fabrique de la Ville à toutes ses échelles ») d'organiser une consultation nationale destinée à faire émerger et mettre à disposition des maîtres d'ouvrage intéressés par la démarche (promoteurs privés ou organismes publics) des propositions technico-architecturales innovantes.

B/ La consultation organisée par le Puca : sites d'accueil des propositions et équipes invitées à répondre

1/ Des sites « opérationnels »

La qualité, la pertinence et la faisabilité des solutions technico-architecturales proposées ne pourront être évaluées par le jury du concours qu'au regard d'un contexte (caractéristiques et culture du lieu, enjeux urbains, enjeux socio-économiques, patrimoine culturel et sociétal en devenir...) Elles ne pourront se vérifier que dans la durée (en phase de mise au point des projets, lors du chantier, dans le temps long de l'occupation des lieux...)

Pour ces raisons, il est apparu nécessaire que les équipes puissent établir leurs propositions sur des sites préalablement identifiés comme susceptibles d'accueillir, dans des conditions optimales et des délais maîtrisés, les Immeubles à Vivre en Bois démonstrateurs.

Un Appel à Manifestation d'Intérêt a donc été lancé le 7 juin 2016 pour la sélection des sites. Il s'adressait aux villes et leurs aménageurs disposant d'une (des) unité(s) foncière(s) dont la stratégie de valorisation prévoyait la construction d'immeuble(s) de l'ordre de 10 niveaux ou plus et en situation de mobiliser rapidement un(des) maître(s) d'ouvrage pour ce bâtiment (qu'ils soient promoteur(s) immobilier(s) privé(s), bailleur social, ou association bailleur public/promotion privé),

- volontaire(s) pour un recours massif au bois pour leurs constructions et leur aménagement intérieur,
- intéressé(s) par le dispositif d'accompagnement mis en place dans le cadre du Plan « Industries du bois »,
- disposé(s) à mobiliser, pour finalisation détaillée des offres, des solutions technico-architecturales et de design du panel fiabilisé et sélectionné par le jury du concours.

2/ Les résultats de l'AMI « Sites »

Sur les 36 sites désirant s'associer aux dynamiques impulsées par le Plan « Industries du bois », 24 vont lancer des consultations dont 7 s'inscrivent dans le cadre de la consultation nationale organisée par le Puca.

Ville	Site
ANGERS	Quartier Belle Beille
GRENOBLE	Ilot Chambre d'Agriculture
LE HAVRE	Zac Dumont d'Urville
LE MANS	Novaxud
SAINT ETIENNE	Ilot Poste Weiss 2
SAINT HERBLAIN	Bagatelle-Ilot I
STRASBOURG/OSTWALD	Zac des Rives du Bohrie

Le cahier joint en annexe au présent cahier des charges regroupe les fiches de présentation synthétique des 7 sites inscrits au concours national. Les dossiers de présentation détaillée des sites et le cadre programmatique du (des) immeuble(s) à construire sont disponibles par ailleurs sur le site : www.chantier.net/bois

Ces dossiers constituent une base de travail pour les équipes candidates mais ne sauraient se substituer à une visite in situ. Les équipes sont invitées à prendre contact avec la (les) personne(s) référente(s) afin de convenir de la possibilité d'un entretien et d'une visite.

3/ La composition des équipes appelées à répondre

La nature même des questions posées suppose, pour l'élaboration des propositions, une approche collaborative et pluridisciplinaire, croisement de disciplines et pratiques, associant savoir-faire théoriques et capacité de mise en œuvre technique et opérationnelle. Ainsi un binôme associant :

- **l'équipe de maîtrise d'œuvre** (architectes et designers en approche étroitement collaborative, urbanistes, BET notamment ceux spécialisés dans la construction bois, économistes...);
- **et les partenaires de la réalisation** (entreprises dont celle(s) spécialisées « structures bois » et celles de l'ameublement/cadre de vie dans une organisation intégrées de leurs offres).

... est un minimum requis.

Ce binôme devra mettre en place les modalités d'échanges (BIM par exemple) favorisant une ingénierie de projet collaborative.

Le spectre des innovations attendues est très large ; chaque équipe est en conséquence invitée à compléter ce tandem par la mobilisation des compétences susceptibles de développer et crédibiliser les volets de leurs propositions dépassant le périmètre du tandem de base.

Le mandataire représentant l'équipe sera issu de la maîtrise d'œuvre.

C/ Qualités attendues des propositions

1/ Qualités générales attendues

Pour chacun des sites soumis à propositions, le dossier de présentation explicite 5 catégories d'attente :

- le contexte et les enjeux du projet d'immeuble(s) Vivre Bois de grande et moyenne hauteur en regard de la stratégie générale de développement territorial, notamment de la filière bois, et de développement urbain ;
- les attentes en matière d'insertion urbaine tant en termes d'image que d'usage et de fonctionnement, les mixités éventuellement souhaitées ;
- le programme fonctionnel prévisionnel du projet immobilier, ses contraintes financières en regard du marché local, ses contraintes urbanistiques (notamment les gabarits-enveloppes à respecter), ses contraintes techniques (qualité des sols, nuisances chantier à minimiser...) ;
- ses exigences de performance (thermique, acoustique, empreinte carbone...), les éventuelles labellisations visées ;
- ses exigences qualitatives en matière de traitement des espaces de vie et du cadre de vie « Vivre bois » (ambiances), d'une éventuelle adaptabilité dans le temps des espaces intérieurs et de leur aménagement et design...) et/ou d'une capacité au changement d'usage...

Les équipes candidates sont en conséquence appelées, sur le(s) site(s) qu'elles auront choisi(s), à élaborer des propositions répondant à ces 5 catégories d'attente, spécifiques pour chaque maître d'ouvrage et territoire.

Elles le feront, dans le cadre de cet appel à propositions, et plus généralement dans la logique des attendus du Plan « Industries du bois », en s'attachant à démontrer la capacité des solutions bois à satisfaire ces attentes, qu'il s'agisse des enveloppes/structure et de l'agencement/ameublement avec des solutions « tout bois » ou « majoritairement bois » qui devront alors rester - **et cela de manière impérative** - dans la logique d'une mise en œuvre en filière sèche pour ne pas dégrader les objectifs de diminution des nuisances en phase chantier.

Les équipes sont ainsi invitées à inscrire leurs projets dans la dynamique du (des) « vivre bois » ; cette dynamique du (des) « vivre bois », quelle est-elle ?

Les études diligentées par la commission Architecture/Design/Marketing d'ADIVbois donnent des indications très intéressantes sur la perception du matériau bois (et des attentes qu'il suscite) tant pour le grand public que pour les maîtres d'ouvrage. Ces études ont également présenté ce qu'attendent les français pour les immeubles à Vivre Bois ; ils souhaitent que les futurs projets se distinguent par leur conception et l'agencement intérieur, répondent aux innovations sociétales et modes de vie d'aujourd'hui et de demain (la synthèse des études sera disponible dans le « Vademecum » diffusé en complément du présent cahier des charges le **27 février 2017**¹ et mis en ligne le 28 février sur le site de la consultation : www.chantier.net/bois). Il ressort de ces enquêtes plusieurs points stratégiques permettant de définir les qualités à valoriser et les freins à lever pour le développement de l'utilisation du bois dans la construction/aménagement/ameublement.

Parmi les qualités à valoriser, il y a tout d'abord le « potentiel de séduction », assez exceptionnel, du matériau bois. Le bois dispose, actuellement, tant auprès d'une large majorité du grand public que de la maîtrise d'ouvrage professionnelle, d'une image extrêmement positive. Aux plans émotionnels, esthétiques et symboliques, le bois est perçu comme « naturellement esthétique, souple et créatif ». Il renvoie à un imaginaire riche avec des références diversifiées, tant au niveau du patrimoine ancien que de réalisations d'un modernisme revendiqué. Il couvre un spectre large d'appétence, de la recherche du cocon protecteur, apaisant, chaleureux... à l'idée plus rustique de la cabane.

Autre atout, son « potentiel reconnu en matière d'innovation » sur des questions perçues comme stratégiques. Sous réserve d'une exploitation raisonnée de la ressource, l'utilisation du bois est considérée comme intéressante pour lutter contre le changement climatique, tant par sa capacité à piéger le carbone, son processus de fabrication moins émissif de GES et son caractère renouvelable, qu'en raison de certaines de ses caractéristiques techniques (avec notamment sa contribution aux qualités d'isolation des enveloppes). Dans un autre registre, la construction bois est également reconnue comme susceptible d'ouvrir des possibilités pour la personnalisation des espaces, du design, des aménagements et ameublements, de faciliter l'auto-finition, voire l'auto-construction, les adaptations au fil du temps... c'est un potentiel d'innovation perçu comme particulièrement bienvenu pour sortir d'une conception considérée comme stéréotypée en matière notamment de logement et donc inadaptée tant au niveau des besoins très diversifiés d'une population en profonde mutation que de ses « envies » nouvelles (envies de plus de nature, envies de sortir de l'esthétique induite par les filières constructives actuellement dominantes...)

Ces études confirment, par ailleurs, quelques inquiétudes encore vivaces, tant pour le grand public que pour la maîtrise d'ouvrage professionnelle ; elles constituent des freins impératifs à lever.

En premier lieu, les questions concernant la résistance au feu et la réaction au feu exigeront une grande rigueur de conception. Les questions relatives aux transmissions acoustiques et au confort thermique d'été (plus problématique parce que marqué certes par la singularité climatique des lieux mais, plus encore sans doute, par les pratiques locales de la gestion « culturelle » du rapport entre le dedans et le dehors) appellent de la même manière une attention particulière pour y apporter des réponses performantes.

¹ Pour plus d'informations sur cette manifestation de présentation du Vademecum aux équipes candidates : www.adivbois.org

Dernier point de grande vigilance à respecter, les questions de dégradation, notamment esthétique due au vieillissement des vêtements qui constituent un point de crispation particulier, notamment chez les élus, compte tenu du nombre important d'exemples contre-performants actuellement constatés. Elles appellent des réponses adaptées tant en matière de traitement initial que d'organisation des modalités d'entretien dans la durée.

Les qualités attendues des propositions concernent en conséquence, pour répondre aux objectifs généraux de la consultation, **3 registres de préoccupation** :

- la valorisation des caractéristiques et de l'expressivité du bois ;
- une inscription « résolue » dans des logiques d'innovation ;
- la fiabilisation des réponses apportées aux questions constructives et techniques, perçue comme préalable impératif à toute proposition visant des avancées significatives en matière d'offre(s) qualitative(s).

2/ Sécuriser/fiabiliser les solutions constructives et techniques

Les différentes commissions techniques mises en place au titre du « Plan Industries du Bois » ont lancé différentes études, sur l'ensemble des questions de stabilité sous tous types de sollicitations notamment vent, séismes, de sécurité incendie, de qualification des ambiances thermiques et acoustiques, de vieillissement des éléments d'ouvrage (parangonnage et simulations des 3 cas type notamment). Ces études permettent d'établir un état de l'art actualisé pour la conception des immeubles bois de grande hauteur.

La synthèse de ces travaux figure dans le Vademecum ; les équipes sont invitées à s'y référer.

3/ S'inscrire dans une logique d'innovation

S'il n'appartient évidemment pas au présent cahier des charges de prédéfinir les champs d'innovation susceptibles d'être couverts, les promoteurs du (des) « vivre bois » indiquent néanmoins particulièrement souhaiter voir émerger des propositions d'aménagement intérieur permettant, notamment pour les logements, des personnalisations voire des adaptations « aléatoires organisées » au fil du temps (cloisons et/ou planchers multifonctions personnalisables et/ou démontables, éléments mobiliers permettant une répartition des fonctions dans les 3 dimensions, planchers-caissons favorisant le changement d'usage, etc.)

Les transformations des pratiques induites par le vieillissement, les mutations de la cellule familiale (mono-parentalité, familles recomposées, habitus culturels divers, etc.) n'interrogent-elles pas autant la justesse de la conception initiale d'un logement que sa capacité à s'adapter à des nouveaux occupants et de nouvelles attentes ? Pour les sites où la maîtrise d'ouvrage se déclare intéressée, pour tout ou partie d'immeuble à expérimenter une offre de ce type, les équipes sont en conséquence invitées à établir des propositions, à réfléchir aux méthodes à mettre en place (BIM, Viewer par exemple) pour favoriser l'implication de la « maîtrise d'usage » dans leur élaboration, à explorer le modèle économique permettant la valorisation de ces aménagements/ameublements lors, tant de l'investissement initial qu'à l'occasion des transformations ultérieures.

4/ Valoriser les caractéristiques et l'expressivité du bois à toutes les échelles du projet

Les immeubles à vivre bois « démonstrateurs » ont pour vocation la constitution d'une vitrine des savoir-faire en matière d'architecture/design/ameublement.

Chaque équipe est donc appelée à exprimer sa sensibilité et mobiliser son imaginaire pour valoriser le(s) bois dans tous ses aspects, à toutes les échelles, composantes et ambiances du projet (voir « Manifeste du vivre bois » annexé au Vademecum).

D/ Les critères et modalités d'examen des propositions

Les propositions et les équipes les ayant élaborées seront examinées selon 7 catégories de critères :

- qualité de l'équipe (compétence, références, champs des spécialités des membres de l'équipe, complémentarité et modalités de partenariat pour, notamment, une co-conception architecture/design en liaison avec le constructeur bois et les professionnels de l'ameublement/aménagement intérieur) ;
- adéquation de la proposition au contexte, aux enjeux et attentes du territoire et du maître d'ouvrage du site d'accueil choisi ;
- adéquation aux objectifs du Plan « Industries du Bois » et aux critères d'ADIVbois (part du bois dans la construction et ses aménagements, dynamisation de la filière...) ;
- qualité de l'architecture et du design aux différentes échelles du projet ;
- robustesse des réponses techniques apportées ;
- performances énergétiques et environnementales (pour que les immeubles démonstrateurs puissent intégrer l'observatoire de l'expérimentation E+C-, l'ACV sera réalisée conformément au référentiel de calcul mis en place pour cette expérimentation) ;
- potentiel et faisabilité économique des innovations proposées en matière notamment de qualification des espaces intérieurs et de leur ameublement.

Le jury de sélection répartira ses voix délibératives en trois collèges :

- des représentants des ministères concernés : ministères du Logement, de l'Environnement et de la Culture ;
- des représentants des professionnels de la maîtrise d'ouvrage, de la construction (notamment de la filière bois-construction) et de l'ameublement ;
- Des représentants des professionnels de la conception (urbanistes, architectes, designers, ingénieurs...)

Le jury est national ; les villes, leurs aménageurs et maîtres d'ouvrage seront en conséquence invités à participer aux travaux du jury sans voix délibérative mais avec la possibilité d'exercer un droit de veto.

Les travaux du jury s'appuieront sur des expertises préalables croisant 2 types d'expertise :

- analyses des propositions au plan urbano-architectural, de l'aménagement intérieur/cadre de vie, au plan de leur qualité d'usage, de leurs caractères innovants... ; ces analyses seront issues du croisement de l'expertise produite par le réseau national et de celle produite localement par site ;
- analyses de la robustesse des propositions au plan technique et économique réalisées par un collègue d'experts mobilisé au titre du Plan « industries du bois ».

Le jury **désignera comme lauréats** les couples « propositions technico-architecturales/équipes » lui apparaissant les plus intéressantes (3 ou 4 espérés par site). Il pourra, par ailleurs, **mentionner** des propositions au potentiel d'innovation jugé particulièrement intéressant mais nécessitant, avant d'envisager des mises en œuvre, des expertises complémentaires, des campagnes d'essai, l'inscription dans un cadre expérimental...

La finalisation des projets et l'établissement définitif de l'offre pourra alors s'engager entre les équipes lauréates et les maîtres d'ouvrage avant passation des marchés en conception-réalisation.

Suivant la nature de la maîtrise d'ouvrage, 2 types de procédure sont à distinguer :

- **le(s) promoteur(s) privé(s)** engagera(ont) avec l'équipe (les équipes) dont le(les) projet(s) lauréat(s) par le concours national l'intéresse(nt) un dialogue (selon les modalités qui lui sont propres pour affiner le(s) projet(s) et son(leurs) coût(s) avant passation du marché en conception-réalisation.
- **Le(s) bailleur social(aux)** engagera(ont), en s'appuyant sur l'article 97 du CMP (Code des Marchés Publics), un dialogue compétitif ou appel d'offre restreint avec les équipes ayant été lauréatées pour des projets lui apparaissant le mieux convenir à ses besoins. Cette phase de mise au point des projets donnera lieu, pour les équipes au final non retenues pour réaliser la construction des immeubles, à indemnités.

E/ Les modalités de présentation des propositions

1/ La composition des dossiers

Chaque équipe candidate présentera un dossier comprenant :

- **Une fiche de synthèse** (modèle format A4, téléchargeable sur www.chantier.net/bois)
- **Un dossier « Equipe »** (format A4, relié) comprenant les pièces suivantes :
 - la fiche « Partenariat » complétée et co-signée (modèle téléchargeable sur www.chantier.net/bois);
 - les dossiers de références des membres de l'équipe.
- **Un dossier « Projet »** (format A3, relié) comprenant les éléments suivants :
 1. **Pièces graphiques**
L'équipe joindra au dossier tous documents graphiques nécessaires à l'illustration et à la bonne compréhension de sa proposition.
 La liste des pièces ci-après n'est ni exhaustive, ni exclusive.

- vue aérienne, plan masse, (...) permettant d'apprécier le traitement de l'insertion urbaine du projet, plans de façade permettant de juger de la gestion des interfaces, visualisation 3D de l'impact du projet vis-à-vis des questions d'ouverture visuelle, d'ensoleillement des constructions environnantes...
- perspective(s) présentant le(s) bâtiment(s) dans l'environnement urbain
- plans de niveaux (sous-sol, RdC, étage courant...)
- plan de toiture mettant en évidence l'installation d'équipements ou la création de surface en rapport avec la canopée ;
- plan(s) de détails à une échelle significative
- perspectives des intérieurs et/ou croquis perspectifs permettant d'apprécier le traitement des ambiances, leurs personnalisations potentielles, les possibilités d'évolution ultérieures...
- présentation des détails et des assemblages, gestion des interfaces + les fluides

2. Pièces écrites

- Un descriptif du projet présentant les ambitions architecturales et urbaines de la proposition et les modalités de réponse aux attentes locales (villes/aménageurs/maître d'ouvrage notamment en ce qui concerne le bilan financier prévisionnel) et l'inscription du projet dans la dynamique du Plan « Industries du bois ».
- Des notes précisant :
 - les process sur toute la chaîne de production / construction / entretien / maintenance / déconstruction et le bilan carbone afférent ;
 - le calcul des performances énergétiques des enveloppes et des équipements ;
 - la performance acoustique ;
 - les modalités de calcul et hypothèses retenues pour la justification des ouvrages et des éléments d'ouvrage ;
 - la réponse aux contraintes de sécurités incendie ;
 - la mobilisation de l'agencement/ameublement pour la personnalisation/adaptation des espaces ; le modèle économique de cette mobilisation, etc.
- Une estimation du coût des travaux.
- Un planning prévisionnel pour les phases préfabrication/ construction.

3. Planche de synthèse

Une planche de synthèse sera élaborée par l'équipe ; elle regroupera les éléments graphiques et écrits considérés comme les plus significatifs de la proposition. Elle sera fournie sous forme d'un document PDF en haute définition pour impression (avec traits de coupe) en format A0 portrait.

F/ Calendrier

▪ Phase 1 : Appel à propositions

- Publication de l'appel à propositions : 6 février 2017
- Echanges Commissions ADIVbois/Equipes candidates : 27 février 2017
- Date limite de remise des propositions : 30 mai 2017
- Expertises : juin/septembre 2017
- Jury et promulgation des résultats : septembre 2017

▪ Phase 2 : Valorisation des projets lauréats

En acceptant de participer à ce programme, les candidats s'engagent à accepter le caractère public de la consultation et à faciliter le dispositif de valorisation qu'ADIVbois et le Puca mettront en place.

1. Publications présentant les résultats de la consultation avec notamment :

- des cahiers spéciaux ou des articles dans les revues Moniteur, d'A, CREE, EK, etc. ;
- un bilan de l'appel à propositions publié par le Puca.

Ces publications feront l'objet d'une large diffusion auprès de la presse et des professionnels, notamment auprès des collectivités, des maîtres d'ouvrage publics et privés.

2. Expositions

Les projets lauréats feront l'objet de planches d'exposition qui présenteront sous formes textuelle et illustrée chaque démarche (objectifs, principes architecturaux et techniques, caractérisation des ambiances, économie...).

3. Colloques et séminaires

- Atelier de présentation des résultats de la consultation lors d'évènements professionnels (salons, colloques, congrès de l'Union Sociale pour l'Habitat, etc.)
- Séminaire de présentation des projets lauréats auprès de maîtres d'ouvrages sociaux et privés, organisé par le Puca et ADIVbois au cours du dernier trimestre 2017.

▪ Phase 3 : Le montage des opérations

Les propositions retenues dans le cadre de cette consultation visent la réalisation de « démonstrateurs ». Pour chaque opération, le Puca établira avec le maître d'ouvrage un protocole d'expérimentation ; celui-ci aura pour objet de vérifier la pertinence des solutions lauréates, dans le respect et la conformité du cahier des charges de la consultation. Chaque opération fera l'objet d'une évaluation par un suiveur désigné par le Puca en lien avec ADIVbois, qui se chargeront de la valorisation des éléments de bilan.

G/ Modalités de réponse

Les dossiers devront être adressés par courrier postal
au plus tard le mardi 30 mai 2017
(cachet de La Poste faisant foi)

ou
déposés avant 18h00

Au
Ministère du Logement et de l'Habitat Durable
Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
Plan urbanisme construction architecture

A l'attention de Cécile MONÉ
Réalisation d'Immeubles à Vivre Bois
Bureau 16N65
La Grande Arche, Paroi Sud - 92055 LA DEFENSE cedex

en **trois** exemplaires pour la version papier
en **cinq** exemplaires pour la version numérique
sous forme d'un DVD ou d'une clef USB
contenant des fichiers PDF non verrouillés et sans mot de passe

Une copie numérique de la fiche de synthèse sera adressée par e-mail à :
michel.lefeuvre2@developpement-durable.gouv.fr

Un accusé de réception sera adressé au mandataire de chaque équipe. Les dossiers ne pourront recevoir de compléments qu'à la demande des organisateurs de la consultation et de leurs experts.

A l'issue du jury, les résultats seront publiés sur :

- le site Internet du Puca : www.urbanisme-puca.gouv.fr
- le site d'ADIVbois : www.adivbois.org

Par ailleurs, les équipes seront informées individuellement, par courrier, des résultats de la consultation.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de
l'Environnement,
de l'Énergie et
de la Mer

Ministère du
Logement et
de l'Habitat
durable

Le Plan | Urbanisme | Construction | Architecture | PUCA a été créé en 1998 afin de faire progresser les connaissances sur les territoires et les villes et éclairer l'action publique. Dans cette optique, le PUCA initie des programmes de recherche incitative, de recherche-action, des actions d'expérimentation et apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation scientifique et technique dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la conception architecturale et urbaine et de la construction.

Agence d'objectifs, le PUCA se caractérise par :

- **une diversité de domaines de connaissance**, au croisement de multiples approches disciplinaires, socio-économiques comme techniques sur l'aménagement des territoires, l'habitat, la conception architecturale et urbaine et la construction ;
- **une pluralité de partenaires** issus à la fois des milieux scientifiques, alliant les sciences humaines et sociales aux sciences de l'ingénieur, des milieux professionnels de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'oeuvre et des entreprises ainsi que des décideurs urbains, administrations et collectivités locales ;
- **une variété d'échelles d'intervention** en accompagnement d'initiatives locales, régionales, nationales ou à l'échelle européenne.

Les missions du PUCA

- **Des actions de veille scientifique**, d'inventaire bibliographique de l'état des lieux et de capitalisation des savoirs par, notamment, l'organisation d'ateliers ou séminaires entre professionnels et chercheurs sur des thèmes émergents et l'édition des Annales de la recherche urbaine.
- **Des actions incitatives** dans le cadre de programmes finalisés, par le lancement d'appel à propositions de recherche et d'appel à projets d'expérimentation, et par un soutien à l'innovation.
- **Des actions d'animation de réseaux** au plan national et régional, comme au plan européen.
- **Des actions de valorisation scientifique et technique** de diffusion des résultats des travaux du PUCA. Par l'organisation de colloques et rencontres et par ses nombreuses publications, il constitue un centre de ressources à disposition des professionnels, des chercheurs et des étudiants.

plan urbanisme construction architecture

► Production urbaine de solidarité

- Développement local et logement : typologie des questions territoriales
- La ville ordinaire et la métropolisation
- Métropolisation
- Mise en tourisme des lieux ordinaires
- Politiques locales de l'habitat
- Vers des politiques publiques de densification et d'intensification "douces" ?

► Transition éco-énergétique

- Amélioration énergétique du patrimoine rural : quelles parts et perspectives pour l'auto-réhabilitation?
- Amélioration énergétique des copropriétés
- Approche globale des rénovations énergétiques des logements privés
- BEPOS, smart grids, territoires et habitants
- BIM Maquette numérique
- Immeubles à vivre en bois
- Prébat - Plateforme de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment
- Réduction de la précarité énergétique
- REHA : requalification à haute performance énergétique de l'habitat
- S'adapter/atténuer les changements climatiques : alternative bioclimatique pour l'habitat
- Vers des bâtiments à énergie positive
- Vers une énergie positive augmentée : du bâtiment au territoire

► Adaptabilité des villes, des modèles et des territoires

- Approches économiques des dynamiques urbaines
- Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines (POPSU)
- European
- L'international comme ressource et contrainte des modes de faire la ville-cité
- Sites exceptionnels et développement équilibré des territoires
- Université et territoire
- Ville intelligente

► Hors champ de la production urbaine et architecturale

- Le hors champ de la production urbaine
- Logement Design pour tous
- Normes et fabrique du bien commun
- Retour sur vingt ans d'évolutions des modes d'action publique urbaine

Plan urbanisme construction architecture
Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Tour Pascal B
92055 La Défense Cedex
Tél. 01 40 81 24 72
www.urbanisme-puca.gouv.fr